



RÉOUVERTURE DES ÉCOLES ET DES SERVICES PÉRISCOLAIRES DE LA COMMUNE DE NEULLY-CRIMOLOIS

Chers parents,

La crise sanitaire actuelle a profondément modifié nos habitudes et notre mode de vie tant sur le plan social, familial ou professionnel. A partir du 11 mai, nous allons entrer dans une nouvelle phase de sortie progressive du déconfinement. Dans cette perspective nous travaillons à la réouverture des écoles de notre commune et des services communaux associés.

Afin de nous permettre d'envisager la rentrée scolaire dans les meilleures conditions possibles, les directeurs d'écoles vous ont récemment interrogés sur votre volonté de faire revenir vos enfants en classe. Je vous remercie d'avoir répondu massivement.

Cette note a aujourd'hui pour but de vous préciser les conditions de reprise de la garderie et la restauration scolaire et de vous permettre de confirmer vos choix pour la fréquentation de ces services.

Les modalités de reprise relative à l'organisation scolaire retenue vous seront communiquées par les directeurs d'écoles.

Vous comprendrez que les choix que vous exprimerez tant dans le retour en classe de votre enfant que dans la fréquentation des services de garderie et de cantine vous engageront jusqu'au 2 juin 2020 afin de nous permettre de respecter strictement le protocole sanitaire mis en place. Une fois exprimés, ils ne pourront être remis en cause par la suite.

Comme vous le savez, la décision de réouverture des écoles est laissée aux Maires, en concertation avec l'Inspection de l'éducation nationale et des Directeurs d'établissements, dans le respect des principes suivants :

- Respect de la distanciation physique
- Application des gestes barrières
- Limitation du brassage et du croisement des enfants
- Assurance du nettoyage et de la désinfection des locaux et des matériels.

Après une réflexion très avancée et constructive menée conjointement avec les élus, les services et les directeurs d'écoles, il s'avère que l'organisation des locaux et des services peut être construite en respectant ces principes.

C'est pourquoi j'ai pris la décision de rouvrir les écoles selon le calendrier suivant :

- les grandes sections de maternelle, les CP et CM2 seront accueillis à compter du 14 mai 2020 ;
- à compter du 25 mai, les CE1, CE 2 et CM1 reprendront à leur tour.

Par contre, considérant que ces principes ne pouvaient être respectés pour les petites et moyennes sections de maternelles, ils ne seront pas accueillis. Je sais que cela peut se révéler être une difficulté pour certains parents mais je ne souhaite faire courir aucun risque tant aux enfants qu'aux enseignants ou personnels en charge de l'accueil. Un justificatif pourra être remis aux parents.

Je ne vous cacherais pas que compte tenu des mesures de protection imposées et des moyens humains communaux, nous ne sommes bien évidemment pas en mesure d'assurer la même qualité d'accueil et que nous gèrerons à flux tendus l'entretien des locaux. Certains groupes d'enfants constitués durant le temps

scolaire pourront être regroupés lors de leur fréquentation de la garderie et de la cantine mais en gardant une cohérence sur l'ensemble des temps et dans la durée, dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation.

Concernant plus particulièrement les services proposés par la commune :

- Pour la commune déléguée de Neuilly-lès-Dijon, la garderie sera assurée dans les locaux de l'accueil de loisirs afin notamment de permettre l'accueil des enfants au restaurant scolaire dans le respect des conditions de distanciation.

- Pour la commune déléguée de Crimolois, les enfants iront en garderie dans le lieu habituel et le service des repas sera assuré au restaurant scolaire, avec la possibilité d'être transféré à la salle Jean HERBIN si les locaux s'avéraient insuffisants.

Notre prestataire relançant actuellement sa chaîne de production. Il ne nous livrera que des repas froids en barquettes non individuelles au moins jusqu'au 29 mai 2020.

Les organisations mises en place tant dans les écoles que dans les services périscolaires sont bien évidemment susceptibles d'évoluer dans le temps, en fonction notamment de l'évolution de la circulation du virus qui pourra nous imposer de nouvelles obligations dans le protocole applicable et les modalités de prise en charge. Vous en serez bien sûr informés le cas échéant.

Les enfants de personnels soignants et des personnels indispensables à la crise seront pris en charge si nécessaire à la semaine, sur présentation d'un justificatif professionnel des parents permettant de s'assurer qu'aucun système de garde n'est possible. Seuls ces enfants pourront être également accueillis le mercredi, dans le cadre de l'accueil de loisirs délégué à l'Ufcv, **à compter du 20 mai**. Il conviendra dans ce cas de nous faire connaître votre besoin en complétant le questionnaire dans la rubrique dédiée.

Je souhaite revenir sur le port du masque pour vous rappeler qu'il n'est pas autorisé pour les enfants de maternelle, quel que soit leur niveau. Pour les élèves d'élémentaire, il n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés par leurs parents.

Une annexe au règlement intérieur définie conjointement par les directeurs d'école et le maire sera dès lors en application immédiate conformément à l'état d'urgence sanitaire en vigueur. Elle vous sera remise ultérieurement.

L'organisation mise en place et l'application des gestes barrières ne permettant aucune approximation, les horaires d'entrée et de sortie seront à respecter **impérativement** sinon votre enfant ne sera pas accueilli. Je vous remercie de votre compréhension et de votre aide pour nous aider à gérer au mieux cette situation.

Bon courage à tous pour la suite.

Le Maire de Neuilly-Crimolois,
François NOWOTNY

**QUESTIONNAIRE à remplir
et à déposer dans les boîtes aux lettres des mairies respectives
au plus tard le mardi 12 mai à 12h**

Je suis reconnu personnel soignant ou nécessaire à la gestion de la crise et je n'ai pas les moyens de faire garder mon (mes) enfant(s) : mon (mes) enfant(s) peut(peuvent) donc revenir à l'école dès le 14/05 quel que soit son(leur) niveau et être accueilli(s) ensuite toute la semaine si nécessaire. **Dans ce cadre, j'ai également un besoin de garde le mercredi** : cocher ici => et indiquer vos besoins dans le tableau ci-après (merci de joindre les justificatifs demandés avec votre questionnaire).

Nom/Prénom de l'enfant :			
Ecole fréquentée * :	Ecole maternelle ou R. Chalandre ou H. HIRSCHY	Ecole maternelle ou R. Chalandre ou H. HIRSCHY	Ecole maternelle ou R. Chalandre ou H. HIRSCHY
Classe (niveau) :	<input type="checkbox"/> GS <input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CM2 <input type="checkbox"/> Autre : (à préciser) UNIQUEMENT si reconnu personnel soignant ou nécessaire à la gestion de la crise	<input type="checkbox"/> GS <input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CM2 <input type="checkbox"/> Autre : (à préciser) UNIQUEMENT si reconnu personnel soignant ou nécessaire à la gestion de la crise	<input type="checkbox"/> GS <input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CM2 <input type="checkbox"/> Autre : (à préciser) UNIQUEMENT si reconnu personnel soignant ou nécessaire à la gestion de la crise
Repas pris à la cantine * :	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON
SI OUI, préciser 1 jour ou 2 jours			
Garderie*	Matin / soir	Matin / soir	Matin / soir
SI OUI, préciser 1 jour ou 2 jours			
Pour les seuls enfants de personnel soignant ou nécessaire à la gestion de la crise : j'ai un besoin de garde le mercredi (cocher en fonction du besoin)	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> Journée <input type="checkbox"/> Avec repas <input type="checkbox"/> Sans repas	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> Journée <input type="checkbox"/> Avec repas <input type="checkbox"/> Sans repas	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> Journée <input type="checkbox"/> Avec repas <input type="checkbox"/> Sans repas

* Rayer la mention inutile

Mon enfant a un PAI et je dois fournir un panier repas : ATTENTION ! L'utilisation du four micro onde à la cantine est proscrite. Il faudra donc IMPERATIVEMENT le munir d' un repas froid.

Merci d'indiquer les numéros pour vous joindre en cas d'urgence

NOM..... Prénom..... Qualité..... Numéro

NOM..... Prénom..... Qualité..... Numéro